



RECUEIL
DES **A**CTES
ADMINISTRATIFS
DU **D**EPARTEMENT

**COMMISSION PERMANENTE
DU 13 SEPTEMBRE 2021**

N° 2021-359 - Actions 2021 financées par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Âgées en Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
 Vu l'avis de la commission Solidarités,
 Vu le rapport soumis à son examen,
 Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide, sur la base des priorités définies par la Conférence des financeurs, l'attribution pour 2021 des subventions suivantes :

Nom du porteur de projet	Subvention accordée
A LA DECOUVERTE DE L'AGE LIBRE ADAL	4 742 €
ADU Centre Social CAF Jolibois	4 000 €
AGRICULTURE ET ALIMENTATION DURABLE	9 000 €
Alexandra Ronval Développement Personnel	7 200 €
AMICALE DES VIEUX TRAVAILLEURS DE HERSERANGE	2 000 €
ASAE Francas	10 000 €
Association Brain Up	45 500 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS	650 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES DU PAYS DE COLOMBEY	6 000 €
ASSOCIATION FONDATION BOMPARD - CICAT Lorraine	21 000 €
Association La Chaise Musicale	5 000 €
Association Les'Ames-Art	7 020 €
ASSOCIATION PIMMS DU PAYS DE L'ORNE	6 900 €
Association Synap's	3 100 €
ATELIER Pascale-Louise	17 000 €
AUTOMOBILE CLUB LORRAIN	20 000 €
Café social 54	13 480 €
CCAS de la ville de Toul	10 000 €
CCAS de Laneuveville devant Nancy	2 256 €
CCAS de Villerupt	12 000 €
CCAS Lay saint Christophe	5 000 €
CCAS Longwy	6 200 €
CCAS Lunéville	600 €
Centre Social et Culturel Les Epis	10 000 €
CENTRE SOCIAL SAINT-MICHEL JERICHO	5 440 €
CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCES	2 000 €
CINQUIEME ART	2 000 €

COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE MEURTHE ET MOSELLE - CODEP EPGV DE MEURTHE ET MOSELLE	5 700 €
Comité Départemental Olympique et Sportif de Meurthe-et-Moselle	6 000 €
Commune de Bouxières Aux Chênes	11 582 €
COMMUNE DE COSNES ET ROMAIN	2 000 €
Commune de FROUARD	15 000 €
Commune de LONGUYON	5 000 €
Commune de Longwy	5 000 €
Commune de Malzeville	4 000 €
Commune d'Eulmont	10 000 €
Commune Heillecourt	3 000 €
Commune Saint Nicolas de Port	2 500 €
Commune Vandoeuvre-lès-Nancy	18 400 €
Des Racines & Des Liens	2 500 €
EHPAD de Foug	20 120 €
EHPAD La Verrière	22 333 €
EHPAD les grands jardins	3 000 €
EHPAD Les Iris	5 921 €
EHPAD Michel Dinet	3 000 €
EHPAD SAINT REMY	11 307 €
EHPAD St Charles	9 186 €
FAMILLES RURALES ASSOCIATION DYNAM'HAUT, LA SOLIDARITE AU COEUR	1 500 €
FEDERATION ADMR 54	15 851 €
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES DE MEURTHE ET MOSELLE (F.O.L. 54)	10 000 €
Fondation ehpad bas chateau	4 500 €
GCSMS Grandir et Vieillir en Pays de Colombey et du Sud Toullois	54 300 €
GRAINE LORRAINE DU GRAND EST	3 000 €
Groupement Hospitalier Val de Lorraine	49 500 €
IFCE	2 500 €
JARDIN D ENFANTS PUMUCKL	4 728 €
JOYES	8 000 €
Kerja Pierret	4 300 €
LA COMPAGNIE DES ANES	4 500 €
LA MAISON DES VIGNES	10 600 €
LABEL VIE	100 000 €
L'ALBATROS	5 000 €
L'Association d'Idées	4 000 €
LE JOUR D'APRES	10 000 €
Les lilas	7 102 €
LES PETITS FRERES DES PAUVRES	14 000 €
LES PTITS CHARDONS	1 285 €

L'ESPRIT TRANQUILLE	39 890 €
Maison d'Accueil Brancion (Royaumeix)	20 120 €
MAISON DES RESEAUX DE SANTE DE LUNEVILLE	48 296 €
Musicothérapeute	2 000 €
Mutuelle NOVAMUT	18 678 €
Nathalie NGUYEN	36 000 €
OHS ACCUEIL DE JOUR CENTRE GERMAINE MARCHAL	14 727 €
OHS CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN	15 252 €
OHS DE LORRAINE - EHPAD Centre Jacques Parisot	22 921 €
ONPA (pour le compte de la coopération départementale Monalisa)	13 000 €
PAMbio	10 000 €
PHOENIX	19 000 €
PIMMS DU GRAND LONGWY	6 900 €
Potentiel Solidarité	2 780 €
REBOND-ULIS	4 000 €
Rien A Cirer	2 000 €
SANTE PAYS HAUT	2 050 €
SEHOR, L'UNIVERS MUSICAL	6 680 €
SMITRAL	30 000 €
SOLEIL SOUS LA PLUIE (SSLP)	10 450 €
SOS FUTUR	32 360 €
SPORT INITIATIVE ET LOISIR BLEU	107 400 €
SYNAP'S	3 860 €
UNION REGIONALE MUTUALITE FRANCAISE GRAND EST	1 650 €
Ville & Services	13 000 €
TOTAL	1 201 317 €

- approuve la convention type relative au financement d'actions, applicable aux subventions supérieures à 23 000 €, dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de Meurthe-et-Moselle, telle que présentée en annexe,

- autorise la présidente du conseil départemental à signer lesdites conventions avec chacun des porteurs concernés au nom du Département,

- approuve la convention relative au financement d'actions déployées par l'association Label VIE présentée en annexe,

- autorise la présidente du conseil départemental à signer ladite convention au nom du Département,

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes budgétaires suivantes :

Programme P421, Opération O009, Enveloppe E07 ;

Chapitre 65 – Article 65737 sous fonction 53

Chapitre 65 – Article 65734 sous fonction 53 (notamment les aides individuelles versées à des personnes âgées pour l'acquisition d'aides techniques)

Chapitre 65 – Article 6574 sous fonction 532.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Stéphane HABLOT.

N° 2021-360 - Signature de 2 conventions entre le Département de Meurthe-et-Moselle, l'ARCHE à Nancy et le CAPS dans le cadre du déploiement de l'allocation à la vie partagée

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve tel que détaillé dans le rapport la reconnaissance de la qualité de porteurs d'habitats inclusifs à l'Arche à Nancy, et au CAPS, pour les habitats visés par le présent rapport,

- approuve, à ce titre, le déploiement d'une Allocation à la Vie Partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées de 65 ans et plus, et des personnes reconnues handicapées par la MDPH, vivant à titre principal au sein des habitats visés par le présent rapport,

- approuve les termes des conventions proposées à ces effets, selon un modèle national et présentées en annexe,

- autorise la présidente à signer lesdites conventions au nom du Département,

- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le programme P431– Aide à domicile des PH – opération O002 – Aides individuelles (PCH et ACTP) – enveloppe E01– EPF Dépenses interfacées,

- précise que les recettes en conséquence de la CNSA seront imputées sur le programme P431 – Aide au maintien à domicile des PH – opération O002 – Aides individuelles (PCH et ACTP) – enveloppe E02 – EPF Recettes.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-361 - Convention de mise à disposition du Bus de l'Autonomie 54

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention type pour la mise à disposition du Bus de l'Autonomie 54, présentée en annexe,

- autorise sa présidente à signer, au nom et pour le compte du Département, les futures conventions personnalisées établies sur cette base, à conclure avec les différents partenaires qui solliciteront le prêt du Bus de l'Autonomie.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-362 - Demande de subvention à caractère social - autonomie

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de 500 euros à l'association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins de Meurthe-et-Moselle, au titre de l'exercice 2021,

- précise que la somme sera prélevée sur le chapitre 65, article 6574 sous fonction 58, Programme 442, Opération 15, Enveloppe 05.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-363 - Demandes de remises gracieuses de dettes d'allocations de dettes d'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- rejette la demande de remise gracieuse dans dossier n° 5621118 et décide le maintien de la dette,
- rejette la demande de remise gracieuse dans le dossier n° 5219240 et décide le maintien de la dette,
- rejette la demande de remise gracieuse dans le dossier n°5611056 et décide le maintien de la dette.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 1 - Mme Silvana SILVANI.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-364 - Convention de partenariat pour la relocalisation de mineurs non accompagnés présents sur le territoire grec

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention de partenariat entre la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et le Département de Meurthe-et-Moselle pour la relocalisation de mineurs non accompagnés présents sur le territoire grec, présentée en annexe,

- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département,

- prend acte de la participation forfaitaire de l'Etat d'un montant de 25 000 euros, au titre de l'année 2021, pour la prise en charge des mineurs accueillis,

- précise que les recettes seront imputées sur l'article 74718 sous fonction 51, programme P462, opération O009 et enveloppe E01.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

N° 2021-365 - Demande de prise en charge d'un mineur confié à l'aide social à l'enfance dans un établissement spécialisé en Belgique.

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le projet de convention joint en annexe relatif à l'accueil du mineur L.K. à l'institut « La Providence », à ETALLE en Belgique, induisant le versement d'un prix de journée d'un montant de 204,60 € (tarifs 2021),

- autorise la Présidente à signer les documents correspondants au nom du Département de Meurthe-et-Moselle,

- précise que les crédits correspondants seront prélevés au titre de l'enfance et de la famille sur le chapitre 65, article 652412, sous-fonction 51, programme P462, opération O002, enveloppe E08.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-366 - Demande de remise gracieuse pour indu allocation jeune majeur

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- rejette la demande de remise gracieuse de Monsieur SR et décide le maintien de la dette à hauteur de 1 080 euros, au titre d'un trop perçu de l'allocation jeune majeur.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-367 - Proposition d'attribution d'une subvention à l'association des personnels du REMM ' Le Bel'R ' et d'adhésion au GEPSO et à la F.H.F

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- autorise le REMM à verser une subvention de 9 400 euros à l'association « le Bel'R » (article 6488),
- autorise le REMM à adhérer au Groupement national des établissements sociaux et médicaux-sociaux (GEPSO) pour un montant de 3 679,50 euros (article 62884),
- autorise le REMM à adhérer à la Fédération Hospitalière de France Grand Est (F.H.F.) pour un montant de 3 535,53 euros (article 62884).

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-368 - Subvention au Centre Lorrain de Consultation Conjugale et de Médiation Familiale (CLCCMF)

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue au Centre Lorrain de Consultation Conjugale et de Médiation (CLCCMF) une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2021,

- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 51 – programme P461, opération O006 et enveloppe E02.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-369 - Subvention à l'association deuil espoir 54

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue à l'association DEUIL ESPOIR 54 une subvention de 500 € au titre de l'exercice 2021,

- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 51 – programme P461, opération O006 et enveloppe E02.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-370 - Subvention à l'association info allaitement 54

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue à l'association Info Allaitement 54 une subvention de 500 € au titre de l'exercice 2021,

- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 51 – programme P461, opération O006 et enveloppe E02.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-371 - Subvention de fonctionnement - SOS Amitié

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue à l'association SOS Amitié Nancy Lorraine une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'exercice 2021,

- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-372 - Subvention de fonctionnement - Librécouté

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue à l'association Librécouté une subvention d'un montant de 500 € au titre de l'exercice 2021.

- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme P442 – opération O015 – enveloppe E05.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-373 - Subvention à la médiathèque des hôpitaux de Nancy

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue à l'association de la Médiathèque des hôpitaux de Nancy une subvention de 500 € au titre de l'année 2021,

- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-374 - Subvention de fonctionnement - La Banque Alimentaire de Nancy et de Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde à l'association Banque Alimentaire Nancy et Meurthe-et-Moselle une subvention de 12 500 € au titre de l'exercice 2021,

- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme P442 – opération O015 – enveloppe E05.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-375 - Convention entre la CNAF et le Département relative à la transmission dématérialisée des informations relatives à la déclaration de grossesse

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention générale entre la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et les Conseils départementaux relative à la transmission dématérialisée des informations relatives à la déclaration de grossesse, pour une durée indéterminée, présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer l'acte d'adhésion à ladite convention au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-376 - Actions support à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (offres d'insertion)

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'avenant n° 1 à la convention 2020 avec la structure Florange Écologie Industrielle et Insertion (Fe2i) pour son action « Territoire et solidarité économique », en lien avec le territoire de Briey,
- accorde les participations financières d'un montant total de **46 125 €** se répartissant comme suit :
 - 10 000 € à l'association VALO LAB pour son action « Tempo job et accompagnement personnalisé » en lien avec le territoire de Longwy ;
 - 1 500 € à l'association CONFIANCE PROJET EMPLOI (CPE) pour son action « Un temps pour moi, un temps pour mon projet » en lien avec le territoire du Grand Nancy ;

- 4 000 € à l'association ECTI 54 pour son action « Aide à l'accompagnement des créateurs d'entreprise pour les allocataires du RSA », en lien avec le territoire du Grand Nancy ;
 - 20 625 € à l'ETTI ID'ÉES INTERIM C pour son action « Démarche solidaire d'accès à l'emploi », en lien avec le territoire du Grand Nancy ;
 - 10 000 € à l'association NOS QUARTIERS ONT DU TALENT (NQT) pour son action « Nos quartiers ont du talent » en lien avec le territoire du Grand Nancy.
- autorise sa présidente à signer au nom du Département, l'avenant n° 1 à la convention 2020 et les conventions à intervenir selon la convention-type relative aux actions support adoptée en session du conseil départemental du 27 mars 2017 et modifiée à la commission permanente du 18 mai 2020,
 - précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur le programme 412 – Opération O024 – Enveloppe E22 – article 6568 sous-fonction 564.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-377 - Expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le projet de convention, présenté en annexe, entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la **Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois**, relative au soutien à l'animation territoriale,
- autorise la Présidente à signer la convention correspondante au nom du Département,
- attribue une participation de **20 000 €** à la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois pour l'année 2021,
- précise que les crédits seront imputés sur le chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 024 - enveloppe 22 ;
- approuve le projet d'avenant à la convention, annexé à ce rapport, entre le Département de Meurthe-et-Moselle et **l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée**,
- autorise la Présidente à signer la convention correspondante au nom du Département,
- fixe la contribution financière prévisionnelle du Département au fonds d'expérimentation territoriale à hauteur de **9 646,56 €** pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021,
- précise que les crédits seront imputés sur le chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 411 - opération 011 – enveloppe 07.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-378 - RELIANCE - participation 2021

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention d'un montant de 80 000 € à l'association Arélia dans le cadre du projet d'investissement sociale « Reliance » au titre du financement de la 4^{ème} cohorte ;
- autorise la présidente à signer au nom du Département la convention à intervenir ;
- précise que la somme nécessaire sera prélevée sur le chapitre 017 - article 6568 -sous fonction 564 - programme 412 - opération 25 - enveloppe 22.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-379 - Actions support à l'accompagnement des allocataires du RSA

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

* accorde les participations financières d'un montant total de **165 483,06 €** se répartissant comme suit :

- 13 000 € à CROIX ROUGE INSERTION ADLIS pour son action « Auto-école solidaire » en lien avec le territoire du Lunévillois ;
- 21 060 € au CIDFF pour son action « Entr' Vous » en lien avec le territoire du Lunévillois ;
- 11 250 € à l'AUCS CAF CLAIRIERE pour son action « Apprendre pour agir » en lien avec le territoire du Grand Nancy ;
- 4 800 € à l'AUCS SAINT MICHEL JERICO pour son action « Apprentissage de la langue française » en lien avec le territoire du Grand Nancy ;
- 33 000 € au CIDFF pour son action « Perspectives : accompagnements préprofessionnels pour chefs de familles monoparentales hébergés en centres maternel et parental » en lien avec le territoire du Grand Nancy ;
- 3 000 € à IMAGIE – ULIS pour son action « Intégracode » en lien avec le territoire du Grand Nancy ;
- 10 500 € à GRANDIR DIGNEMENT pour son action « Mobilisation, insertion et engagement d'une jeunesse en vulnérabilité » en lien avec le territoire du Grand Nancy ;
- 20 000 € à RADIO FAJET pour son action « Solidarité en action » en lien avec le territoire du Grand Nancy ;
- 2 000 € à RETRAVAILLER LORRAINE pour son action « Emploi pour les femmes » en lien avec le territoire du Grand Nancy ;
- 5 300 € à l'ASSOCIATION REPONSE pour son action « Action FLI à visée vie professionnelle » en lien avec le territoire du Grand Nancy ;
- 40 000 € à l'ASSOCIATION NANCEIENNE DE LA SANTE ET DU BIEN ETRE pour son action « Soutien au mieux-être à visée d'insertion (SAME) » en lien avec le territoire du Grand Nancy ;
- 1 573,06 € au GRETA LORRAINE NORD pour son action « Atelier français langue étrangère - avenant n°1 » en lien avec le territoire de Briey ;

* autorise sa présidente à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir selon la convention-type relative aux actions support adoptée en session du Conseil départemental du 27 mars 2017 et modifiée en mai 2020 ;

* précise que les sommes susmentionnées seront prélevées sur le chapitre 017 - programme P412 - opération O025 - enveloppe E22 - article 6568 sous fonction 564.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-380 - Conventonnement 2021 avec les opérateurs référents uniques pour l'accompagnement des allocataires du RSA

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde la participation financière de 13 000 € à l'UDAF Meurthe-et-Moselle pour son action « Mobilisation sociale renforcée » en lien avec le territoire de Longwy,

- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir selon la convention-type relative aux référents uniques adoptée en session du conseil départemental du 27 mars 2017 et modifiée en avril 2020,

- précise que la somme susmentionnée sera prélevée sur le chapitre 017 - article 6568 sous fonction 564 - programme P412 - opération O025 - enveloppe E22.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-381 - Modification du règlement des Aides individuelles à la reprise d'activité (AIRA)

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve les modifications du règlement départemental d'aides individuelles à la reprise d'activité (AIRA) telles que présentées en annexes.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-382 - Demande de prolongation des mandats des membres du conseil consultatif de l'insertion et des équipes consultatives territoriales

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve les modifications du règlement du conseil consultatif de l'insertion telles que présentées dans le rapport et ci-annexées,
- approuve les modifications de la charte déontologique des équipes consultatives RSA telles que présentées dans le rapport et ci-annexées.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-383 - Dotations de fonctionnement pour travaux dans les collèges publics

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO
Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue aux collèges publics les dotations de fonctionnement pour travaux selon le tableau joint en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux collèges les sommes correspondantes, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :
 - Dotation pour sinistres : Opération P 343 O 020 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221,
 - Dotation pour travaux urgents : Opération P 343 O 010 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-384 - Dotations financières pour l'équipement des collèges publics

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO
Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions présentées en annexe pour l'équipement des collèges publics,

- annule la subvention de 670 € pour le collège de Gerbéviller, accordée en commission permanente du 12 avril 2021,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344 – Opération - O015 Enveloppe E08.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
 Nombre « Contre » : 0
 Nombre « Abstention » : 0
 Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-385 - Fonctionnement des collèges publics, aménagement des locaux

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO
 Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,
 Vu le rapport soumis à son examen,
 Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue la subvention conformément au tableau présenté en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux établissements concernés les montants correspondants,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O07, Enveloppe 02.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
 Nombre « Contre » : 0
 Nombre « Abstention » : 0
 Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-386 - Dotation pour l'accueil et l'accompagnement des enseignants référents

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO
 Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,
 Vu le rapport soumis à son examen,
 Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions présentées en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux établissements concernés les montants correspondants, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344-Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O020.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
 Nombre « Contre » : 0
 Nombre « Abstention » : 0
 Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-387 - Aide à l'investissement des collèges privés au titre de l'année 2021

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions d'aide à l'investissement aux collèges privés au titre de l'année 2021 telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux collèges la somme correspondante, au nom du Département,
- précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur l'imputation budgétaire suivante : Dotation pour travaux urgents et d'équipements des collèges: Opération P 343 O 033 - chapitre 20 article 20422 - sous fonction 221.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-388 - Avenants aux conventions de restauration dans les collèges

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve les avenants aux conventions tripartites entre le collège, le lycée et le Département concernant la restauration mutualisée pour les collèges de LONGWY Vauban, LONGWY Albert-Lebrun, LONGLAVILLE Léodile-Béra, NANCY Guynemer et TOMBLAINE Jean-Moulin, présentés en annexe, afin de réaffirmer les tarifs de restauration votés lors de session de juin 2019, sans autre modification de contenu,
- approuve l'avenant à la convention tripartite entre le collège, le lycée et le Département concernant la restauration du collège de TOUL Valcourt, présenté en annexe, afin de prolonger sa durée jusqu'au terme de la convention-cadre,
- approuve les avenants aux conventions de fourniture de repas par le collège de BENAMENIL aux élèves du 1^{er} degré des communes de BENAMENIL, OGEVILLER, CROISMARE et MARAINVILLER, présentés annexe, afin de prolonger la durée d'une année scolaire, sans autre modification de contenu,
- approuve l'avenant à la convention tripartite de fonctionnement du service de restauration entre le collège René-Gaillard de BENAMENIL et le collège de la Haute-Vezouze de CIREY-SUR-VEZOUZE, présenté en annexe, afin de prolonger la durée d'une année scolaire, sans autre modification de contenu,
- approuve l'avenant, à la convention tripartite de fourniture de repas au collège de JARVILLE Albert-Camus par le CROUS, présenté en annexe, afin de prolonger la durée d'une partie de l'année scolaire, sans autre modification de contenu,
- autorise sa Présidente à signer lesdits avenant au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-389 - Petits-déjeuners en collège

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de 135 € au collège Jean-de-La-Fontaine de Laxou,

- autorise sa présidente à verser cette subvention directement à l'établissement concerné,

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P344, moyens de fonctionnement des établissements, Opération O021.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-390 - Budget participatif de l'assemblée départementale des collégiens

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions aux collèges pour tous les projets initiés présentés en annexe, à hauteur de 500 € par projet initié, au regard de la liste ci-après,

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344 – Opération O024 Enveloppe E01.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-391 - Programme de prévention et d'éducation à la responsabilité dans les collèges : Convention d'application 2020/2021

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de 15 000 € à l'association « je. tu. il... » pour sa participation à la mise en œuvre du programme d'actions,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 321 Engagement et Citoyenneté, imputation budgétaire 6574.28, subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé-Education.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-392 - Subventions de fonctionnement aux associations locales d'éducation populaire et juniors associations

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue aux associations locales d'éducation populaire et aux juniors associations les subventions correspondant aux indications contenues dans les tableaux en annexe,
- précise que les crédits nécessaires, soit 73 380 € sont prélevés au budget P351 E05 O014 Aides aux associations locales.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-393 - Fonds d'Initiative Jeunesse

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :
 - 9 000 € à la fédération des Foyers ruraux pour le projet « Universités rurales »,
 - 14 000 € à l'association Les Petits Débrouillards Grand Est pour les deux actions « Cités débrouillardes » (11 000 €) et « Univercité » (3 000 €),
 - 7 650 € à la MEIJE en territoires pour son fonctionnement et 5 000 € pour son projet « Les promeneurs du Net »,
 - 1 700 € à l'URHAJ Grand Est pour la mise en œuvre de « l'assemblée libre des jeunes »,
- approuve l'avenant n° 2 à la convention 2020 à 2022 entre le Département et la fédération

départementale des Foyers Ruraux, présentée en annexe,

- autorise sa présidente à signer l'avenant au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 351, enveloppe 05, opération 017 FIJ départemental.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-394 - Bourses BAFA/BAFD

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO
Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les aides individuelles suivantes aux centres de formation précisés ci-dessous :

FRANCAS	24 dossiers	70 €	1 680 €
UFCV	13 dossiers	70 €	910 €
AROEVEN	3 dossiers	70 €	210 €
LIGUE	3 dossiers	70 €	210 €
FAMILLES RURALES	3 dossiers	70 €	210 €
FOYERS RURAUX	2 dossiers	70 €	140 €

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P351 - Soutien à l'éducation populaire Opération O019 – Bourses BAFA/BAFD - Enveloppe E05.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-395 - Aides aux comités départementaux sportifs

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO
Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue aux comités départementaux sportifs les subventions correspondant aux indications contenues dans le tableau en annexe,
- approuve les conventions de partenariat en annexe à passer entre le Département de

Meurthe-et-Moselle et le comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle et le district de Meurthe-et-Moselle de football,

- autorise sa présidente à signer ces conventions au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires, soit 242 050 euros, seront prélevés sur le programme P 362, Enveloppe 01, O001 Comités départementaux.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-396 - Aide aux sportifs de haut niveau

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le présent rapport et son tableau annexe,
- précise que les crédits nécessaires, soit 17 880 euros, sont prélevés sur le budget P361 E01 O003 Aide au haut niveau.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-397 - Aides aux manifestations sportives

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le tableau en annexe,
- précise que les crédits nécessaires, soit 21 000 euros, sont prélevés sur le programme P364, Enveloppe E01, Opération O008 manifestations sportives.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-398 - Dispositif 54 tour 2021 - Convention de partenariat avec l'EPCC L'Autre Canal

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue à l'EPCC L'Autre Canal une subvention d'un montant de 15 000 € dans le cadre du partenariat qui le lie au Département de Meurthe-et-Moselle pour la mise en œuvre opérationnelle du dispositif 54 Tour pour l'année 2021,
- approuve la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'EPCC L'Autre Canal, présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom et pour le compte du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 332 Action culturelle, opération 016 Accompagnement et professionnalisation.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-399 - Festival "Le Jardin du Michel" - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2021-2023

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 passée entre la Région Grand Est, le Département de Meurthe-et-Moselle, les communautés de communes du Pays de Colombey Sud Toulais et Terres Tuloises, les communes de Toul et Dommartin-lès-Toul, et la SCIC Turbul'lance, présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom et pour le compte du Département,
- rappelle que la subvention départementale 2021 de 45 000 € à la SCIC Turbul'lance a été versée sur la base d'une convention financière bilatérale adoptée lors de la commission permanente du 12 avril 2021, au titre du programme 333 Soutien aux acteurs culturels, opération 006 Festivals et grands événements.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-400 - Compagnie de théâtre en charge d'un lieu
Compagnie du Jarnisy
Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024**

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- adopte la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 entre l'Etat – DRAC, la Région Grand Est, le Département de Meurthe-et-Moselle, la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences, la Ville de Jarny et la Compagnie du Jarnisy, présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom et pour le compte du Département,
- rappelle que le versement de la subvention départementale de 25 000 € évoquée dans la présente convention pour l'année 2021 a été effectué suite à la délibération de la commission permanente du conseil départemental du 12 avril 2021.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-401 - Compagnie de théâtre avec gestion de lieu
Théâtre en Kit
Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2021-2024**

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 entre le Théâtre en kit, la Ville de Tomblaine et le Département de Meurthe-et-Moselle, présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom et pour le compte du Département,
- rappelle que la subvention départementale évoquée dans la présente convention a été attribuée par délibération de la commission permanente du conseil départemental du 12 avril 2021.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-402 - Musique Vivante en Institutions Adhésion à la plateforme CULTURÀVIE

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- prend acte de l'intérêt pour le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle d'adhérer à la plateforme CULTUREÀVIE, en cohérence avec ses compétences en matière de personnes âgées et de personnes handicapées, et notamment son action à destination de ces publics au travers de son service public administratif Musique Vivante en Institutions,

- décide de renouveler son adhésion à la plateforme,

- verse à ce titre une cotisation à la plateforme, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, d'un montant de 4 200 €,

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 332 Action culturelle, opération 003 Musique Vivante en Institutions.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-403 - Orchestre à l'école - Collège Simone de Beauvoir de Vandœuvre-lès-Nancy

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention d'investissement de 13 175 € à la Ville de Vandœuvre-lès-Nancy au titre du projet d'orchestre au collège Simone de Beauvoir,

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 346 Education artistique et culturelle, opération 006 Education artistique.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Stéphane HABLLOT.

N° 2021-404 - Avenants pour la prolongation du partenariat avec le musée Lorrain

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'avenant n°2 à la convention d'application n°1 de la convention-cadre de partenariat entre le Palais des Ducs de Lorraine- Musée Lorrain et le Musée du Château de Lunéville,
- approuve l'avenant n°2 à la convention d'application n°2 de la convention-cadre de partenariat entre le Palais des Ducs de Lorraine- Musée Lorrain et le Musée du Château de Lunéville,
- autorise sa présidente à signer lesdits avenants au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-405 - Autorisation de solliciter des subventions dans le cadre de l'opération de diagnostic/consolidation préventive et mise en sécurité des décors en plâtre de l'antichambre de la duchesse - Château de Lunéville

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- autorise sa présidente à solliciter toute subvention dans le cadre de l'opération de diagnostic/consolidation préventive et mise en sécurité des décors en plâtre de l'antichambre de la duchesse - Château de Lunéville.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-406 - Partenariat et mise à disposition d'espaces entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'Association "Lunéville, château des Lumières"

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association « Lunéville, château des Lumières », présentée en annexe,
- autorise la présidente à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-407 - Don du fonds des archives historiques de l'aciérie de Neuves-Maisons

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide d'accepter la cession du fonds des archives historiques de l'aciérie de Neuves-Maisons (1826-1990), aux conditions énoncées dans la délibération du conseil d'administration d'ArcelorMittal France du 21 avril 2021 ;
- autorise la présidente à signer la lettre d'acceptation de don au nom du Département de Meurthe-et-Moselle.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-408 - Exposition "Par'chemins et châteaux" (Strasbourg) : prêt de deux documents originaux des archives départementales

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accepte la demande de prêt de la Collectivité européenne d'Alsace, archives d'Alsace ;
- approuve les deux conventions de prêt présentées en annexe ;
- autorise la Présidente à signer ces conventions au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-409 - Convention de partenariat 2021 - réalisation d'une exposition sur la bande dessinée "Lorraine Cœur d'acier"

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle (médiathèque départementale) et les dessinateur et scénariste Vincent Bailly et Tristan Thil acteurs culturels, présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette document au nom et pour le compte du Département,

- précise que les crédits nécessaires seront pris sur la ligne P334 Lecture publique O005 Moyens courants du budget de la médiathèque départementale.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-410 - Partenariat avec ARTEM Nancy / Alliance ARTEM

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide de verser sa cotisation de 1 000 € à l'association Artem Nancy pour l'année 2021. Les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 151, opération 007,

- décide d'accorder à l'association Artem Nancy une subvention de 3 000 € pour l'année scolaire 2021-2022. Les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 151, opération 006.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-411 - Soutien départemental à la fête de la science - Edition 2021

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde une subvention de 2 000 € à la Faculté des sciences et technologies pour l'organisation de l'événement « La fête de la science » - édition 2021,

- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme P151, opération 006, enveloppe 06.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-412 - CTS - Fonctionnement - Territoire de Longwy

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER

Vu l'avis de la commission Territoriale de Longwy,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O001.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Serge DE CARLI.

N° 2021-413 - CTS - Investissement - Appui aux Projets Territoriaux - Territoire de Longwy

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER

Vu l'avis de la commission Territoriale de Longwy,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O001.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-414 - CTS - Investissement - Soutien aux Communes Fragiles - Territoire de Longwy

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER

Vu l'avis de la commission Territoriale de Longwy,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E03 - opération O001.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-415 - CTS - Fonctionnement - Territoire de Briey

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O002.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-416 - CTS - Investissement - Appui aux Projets territoriaux - Territoire de Briey

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O002.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. André CORZANI.

N° 2021-417 - CTS - Investissement - Après-Mines - Territoire de Briey

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E05 - opération O002.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-418 - CTS - Investissement - Soutien aux Communes Fragiles - Territoire de Briey

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP – CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O002.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-419 - CTS - Fonctionnement - Territoire Terres de Lorraine

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- approuve les avenants aux conventions passées entre le Département et :
 - l'association Tennis de Table de Neuves-Maisons
 - l'association Gymnastique Espérance Toul
- autorise sa présidente à signer lesdits avenants au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O003.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-420 - CTS - Fonctionnement - Territoire Terres de Lorraine - Subvention Pays Terres de Lorraine - Projet "De la dignité dans les assiettes"

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue trois subventions à l'association du Pays Terres de Lorraine d'un montant de 7 900 € au titre du Contrat Territoires Solidaires – Terres de Lorraine, d'un montant de 5 000 € au titre de la stratégie pauvreté et d'un montant de 5 000 € au titre du PAT Sud 54,
- approuve les termes de la convention présentée en annexe,
- autorise la Présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme P223 – opération O003 – enveloppe E01 concernant la subvention de 7 900 €,
- précise que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 065 - article 6574 sous fonction 58 - programme P442 – opération O020 – enveloppe E05 concernant une des subventions de 5 000 €,
- précise que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 065 – article 6574 sous fonction 928 – programme P134 – opération O009 – enveloppe E14 concernant l'autre subvention de 5 000 €.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-421 - CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire Terres de Lorraine

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E02 – opération O003.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-422 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire Terres de Lorraine

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accepte la modification de la subvention de la commune de SAINT FIRMIN, telle que proposée dans le tableau ci-dessus,
- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O003.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-423 - CTS - Fonctionnement - Territoire du Val de Lorraine

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER

Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- approuve l'avenant n°1 au contrat territorialisé de jeunesse et d'éducation populaire avec la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson, la commune de Millery et la Fédération Départementale Familles Rurales, présenté en annexe,
- autorise sa présidente à signer ledit avenant au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur AE CTS 2016-2021 Animation territoriale – P223 – enveloppe E01 – opération O004.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-424 - CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire du Val de Lorraine

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER

Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur AP CTS Appui aux projets territoriaux – P223 – enveloppe E02 – opération O004.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-425 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire du Val de Lorraine

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER

Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur AP CTS Soutien aux communes fragiles – P223 – enveloppe E03 – opération O004.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-426 - CTS - Fonctionnement - Territoire du Lunévillois

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER

Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- approuve les avenants 2021 aux Contrats Sportifs et Solidaires 2020 avec les associations ALTT Amicale Lunévilloise Tennis de Table et Société Tennis Table Dombasle, présentés en annexe,
- autorise la présidente à signer lesdits avenants au nom du Département,
- approuve les conventions Contrats Sportifs et Solidaires 2021 avec l'Amicale des Cheminots Blainville Damelevières Football et le Club de Tennis Badonvillois, présentées en annexe,
- autorise la présidente à signer lesdites conventions au nom du Département,
- approuve les conventions avec le CIDFF et Familles Rurales de Mont Sur Meurthe, présentées en annexe,
- autorise la présidente à signer lesdites conventions au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O005.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-427 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire du Lunévillois

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER

Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 - opération O005.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Luc BINSINGER.

N° 2021-428 - CTS - Fonctionnement - Territoire Grand Nancy

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER

Vu l'avis de la commission Territoriale du Grand Nancy,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- approuve les annulations des subventions attribuées aux bénéficiaires suivants :
 - la commune de Seichamps d'un montant de 750 €,
 - l'association MJC 3 Maisons d'un montant de 1 200 €,
 - et l'association France Palestine Solidarité d'un montant de 1 000 €,
- approuve l'avenant à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association d'Éducation Physique et Sportive pour Déficients Visuels, présenté en annexe,
- autorise sa présidente à signer l'avenant au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE CTS 2016-2021 - Programme P223 – Env 01 Animation territoriale – Opération O006 – Grand Nancy.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 44

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 2 - M. Laurent GARCIA, M. Stéphane HABLLOT.

N° 2021-429 - Fonds des amendes de police - répartition 2020

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide de répartir au titre du programme 2020 la recette de 937 179 € provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière en faveur des opérations figurant dans la tableau joint annexe,
- attribue aux collectivités bénéficiaires les sommes correspondantes,
- précise que les crédits correspondants ne font pas l'objet de mouvements budgétaires et seront versés directement par les services de l'Etat.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 44

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 2 - M. André CORZANI, M. Jacky ZANARDO.

N° 2021-430 - Subvention de fonctionnement 2021 - Association des communes minières de France

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de fonctionnement à l'association des communes minières de France à hauteur de 6 098 € au titre de l'exercice 2021,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O007.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-431 - Avis sur la poursuite du projet d'opération d'aménagement foncier de la commune de BARBAS (territoire du Lunévillois) : mise à l'enquête publique et validation du contrat d'objectifs pour un aménagement durable.

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le contrat d'objectifs d'aménagement durable (COAD), présenté en annexe,
- décide de se prononcer favorablement sur la poursuite de la procédure afin de soumettre le projet d'opération d'aménagement de la commune de BARBAS et les prescriptions à l'enquête publique,

- autorise la présidente du conseil départemental à prendre un arrêté d'ouverture et d'organisation d'une enquête publique relative au projet d'opération d'aménagement foncier sur la commune de BARBAS.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-432 - Aménagement foncier : aide départementale à la replantation de vergers familiaux suite à l'opération d'aménagement foncier de la commune de CLAYEURES

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que présentées dans le tableau joint en annexe dans le cadre de l'aide départementale à la replantation de vergers familiaux suite à l'opération d'aménagement foncier de la commune de Clayeures,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante : P 231 – Enveloppe E02 – Opération O026 – Na 9656 – 204/2042174 - Subvention vergers personnes de droit privé.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-433 - Aménagement foncier : aide départementale à la replantation de vergers familiaux suite à l'opération d'aménagement foncier de la commune de BAGNEUX

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention telle que présentée dans le tableau joint en annexe dans le cadre de l'aide départementale à la replantation de vergers familiaux suite à l'opération d'aménagement foncier de la commune de Bagneux,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante : P 231 – Enveloppe E01 – Opération O06 – Na 9656 – 204/2042174 - Subvention vergers personnes de droit privé.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-434 - Chaire partenariale universitaire "Territorialisation" - Partenariat avec les départements

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de 7 500 € pour l'exercice 2021 à la fondation Université Grenoble Alpes pour le portage de la chaire partenariale universitaire «Territorialisation »,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O007.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-435 - Avenant 3 à la convention d'Opération d'Amélioration Programmée de l'Habitat portée par la communauté de communes Mad et Moselle

Rapporteur : Mme Sylvie BALON
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'avenant 3 à la convention d'Opération d'Amélioration Programmée de l'Habitat (OPAH) signée le 14 juin 2018 avec la communauté de communes de Mad et Moselle, présenté en annexe,
- autorise sa présidente à signer cet avenant au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-436 - Aides à la pierre : soutien financier à la création d'une résidence accueil sur Malzéville et une opération de logements seniors à Mont-Bonviller par VIVEST (8 logements)

Rapporteur : Mme Sylvie BALON
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de 40 000 € à VIVEST pour la construction de 8 logements seniors situés à MONT-BONVILLERS,
- attribue une subvention de 50 000 € à CDC-Habitat pour la création d'une résidence accueil sur MALZEVILLE,

- autorise sa présidente à signer les conventions au nom du Département selon le modèle type adopté par délibération de la commission permanente du 19 mars 2018,
- précise que les crédits seront prélevés sur le programme P445-Aides à la pierre, opération O003-Aides à la pierre-Parc locatif social.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-437 - Renouvellement Urbain - Contrat Territoires Solidaires : proposition de subvention pour la ville de Toul

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu les délibérations du département de Meurthe-et-Moselle relatives au Contrat Territoires Solidaires, lors des séances des 23 novembre 2015, 14 mars 2016 et 20 juin 2016,
Vu les crédits inscrits au budget départemental sur l'autorisation de programme P223 Contrats Territoires Solidaires E02,
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde une subvention de 25 684 € à la commune de Toul pour la construction d'un nouvel espace de restauration périscolaire sur la Croix de Metz,
- autorise la présidente du conseil départemental ou son/sa représentant.e à signer la convention type pour la gestion des subventions au titre du Contrat Territoires Solidaires « Renouvellement Urbain » telle qu'adoptée en commission permanente du 26 juin 2017.
- précise que cette subvention sera imputée sur l'AP CTS Soutien aux quartiers urbains fragiles.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-438 - Subvention à l'association Si Toit Lien : Mobi-logement/ Mobi-droit : outil itinérant pour favoriser le lien social, le logement décent et l'accès aux droits

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de 3 000 € à l'association Si Toit Lien pour son action Mobi-logement,
- précise que les crédits seront prélevés sur le programme P441 « Fonds Solidarité Logement », opération O008 « FSL Département 54 ».

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-439 - Convention de partenariat entre l'association Lorraine Énergies Renouvelables et le Département de Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : M. Sylvain MARIETTE

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de fonctionnement à l'association Lorraine Energies Renouvelables (LER) d'un montant de 37 000 € pour l'exercice 2021,
- approuve la convention de partenariat à passer entre le Département et l'association LER, présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer la convention afférente au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur :
 - le programme P258, l'opération O001, enveloppe E02 à hauteur de 5 000 €,
 - le programme P223, l'opération O001 - Longwy, enveloppe E01 à hauteur de 8 000 €,
 - le programme P223, l'opération O004 - Val de Lorraine, enveloppe E01 à hauteur de 8 000 €,
 - le programme P223, l'opération O005 - Lunévillois , enveloppe E01 à hauteur de 8 000 €,
 - le programme P223, l'opération O003 – Terres de Lorraine , enveloppe E01 à hauteur de 8 000 €.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-440 - Soutien départemental aux projets citoyens d'énergie renouvelable

Rapporteur : M. Sylvain MARIETTE

Vu la délibération n°2021-95 du conseil départemental du 22 mars 2021 portant soutien départemental aux projets citoyens d'énergie renouvelable,

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- prend une participation au capital social de la SAS Centrales Villageoises de Ville-sur-Yron pour un montant de 4 500 € à titre d'amorçage pour une durée maximale de 5 ans, conformément au dispositif de soutien aux projets citoyens d'énergie renouvelable adopté par délibération du conseil départemental du 22 mars 2021,
- approuve les termes de la convention d'apport en capital présentées en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- attribue une subvention d'investissement à la SCIC Centrales Villageoises du Pays du Saintois à hauteur de 8 000 €,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme P111, opération 005, enveloppe 03.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-441 - Subventions dispositif biodiversité paysage circulations douces

Rapporteur : M. Sylvain MARIETTE

Vu la délibération n°9818 du conseil départemental du 30 juin 2020 portant adoption du nouveau dispositif d'accompagnement biodiversité paysage circulations douces,

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans les tableaux joints au rapport,
- approuve la convention à intervenir entre le Département et le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le P251 Biodiversité Paysages :

En investissement enveloppe E35 AP ENS 2021 subventions biodiversité paysages, opérations ci-dessous :

P251O055 T2 Briey

P251O056 T3 Terres de Lorraine

P251O057 T4 Val de Lorraine

P251O058 T5 Lunévillois

Sur les natures comptables :

- 204142 pour un montant de 46 242 €
- 204141-738 pour un montant de 33 027 €
- 20421 pour un montant de 1 716 €

En fonctionnement enveloppe E34 AE ENS 2021 subventions biodiversité paysages, opérations ci-dessous :

P251O057 T4 Val de Lorraine

P251O058 T5 Lunévillois

P251O059 T6 Grand Nancy

P251O060 T7 Part départementale

sur les natures comptables :

- 65734-738 pour un montant de 13 139 €
- 6574-738 pour un montant de 1 000 €

Programme	P 251- Biodiversité paysages
Enveloppe	E 35 - AP ENS 2021 (sub biodi paysage)
Opération	O054 - T1 Longwy O055 - T2 Briey O056 - T3 Terres de Lorraine O057 - T4 Val de Lorraine O058 - T5 Lunévillois O059 - T6 Grand Nancy O060- T7 Part départementale
Nature analytique	
Crédits votés	3 560 000 €
Déjà affecté	1 052 924 €
Proposition d'affectation	80 985 €
Reste disponible	2 426 091 €
Programme	P 251- Biodiversité paysages
Enveloppe	E 34 - AE ENS 2021 (sub biodi paysage)
Opération	O054 - T1 Longwy O055 - T2 Briey O056 - T3 Terres de Lorraine O057 - T4 Val de Lorraine O058 - T5 Lunévillois O059 - T6 Grand Nancy O060- T7 Part départementale
Nature analytique	
Crédits votés	542 000 €
Déjà affecté	164 712 €
Proposition d'affectation	14 139 €
Reste disponible	363 149 €

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-442 - Adhésion à l'Association des Communes Forestières de Meurthe-et-Moselle (COFOR)

Rapporteur : M. Sylvain MARIETTE

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- renouvelle son adhésion pour 2021 à l'association des communes forestières de Meurthe-et-Moselle pour un montant de 1 000 €,
- précise que les fonds nécessaires seront prélevés sur le Programme 251 – Opération part départementale O60 Enveloppe 38, nature analytique 6281.738 FD Concours divers (cotisations).

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-443 - Subventions aux associations au titre de la citoyenneté

Rapporteur : M. Sylvain MARIETTE

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de 3 500 € à l'association La Zone d'Expression Prioritaire en lien avec la citoyenneté, une subvention de 4 000 € au Labo des Histoires pour le projet une vie de Château, une subvention de 2 000 € à l'association Citoyenneté Active Lorraine pour sa démarche citoyenne,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 321, imputation budgétaire 6574.30, subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.
- attribue une subvention de 3 800 € à l'association union départementale du don du sang pour son action de promotion et de valorisation du don du sang,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 321, imputation budgétaire 6574.58, subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-444 - Demandes de subventions aux associations patriotiques

Rapporteur : M. Bruno TROMBINI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions de fonctionnement versées aux associations patriotiques selon la répartition présentée dans le tableau joint en annexe,
- précise que les montants correspondants seront prélevés sur les lignes budgétaires chapitre 65 article 6574900 sous fonction 0202 et chapitre 65 article 65738 sous fonction 0202 (pour ONAC).

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-445 - Fonds départemental exceptionnel de solidarité

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- dans le cadre du fonds départemental exceptionnel de solidarité, décide d'accorder une aide de :

- 7 000€ à l'UMPS Unité mobile de 1er secours de Meurthe et Moselle,
- 6 000 € à l'association Des bruits de Casseroles à Messein,
- 2 000 € à l'association Chorale – Pop Rock Crescendo à Trieux,
- 2 500 € à l'association Ça respire encore à Nancy,
- 15 000 € à l'association Ecole des musiques actuelles de Nancy,
- 7 400 € à l'association Cercle Sportif Municipal Basket Ball d'Auboué,
- 7 000 € à l'Union Sportive de Football Briotine à Briey,
- 4 150 € à l'association sportive Mercy Le Bas Football Club,
- 7 500 € à la Ligue Nationale de Catch à Pont A Mousson,
- 1 500 € à l'association les Roseaux de sel à Rosières aux Salines,
- 1 725 € à l'association Saint Nicolas à Francheville,
- 15 000€ à la SARL Les Fermiers d'Ici à Houdemont,
- 15 000 € à la SCIC SAS PamBio à Pont à mousson,
- 7 000 € à l'association Frugali à Nancy,
- 10 000 € à la SCIC Kepos à Jarville-la-Malgrange,
- 15 000 € à l'association Assoc à Sion,

- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 381, opération 046, enveloppe 04, chapitre 67, imputation 6748.96, 6748.34 et 6748.57 Autres subventions exceptionnelles.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Thibault BAZIN.

N° 2021-446 - Partenariat avec l'Université de Lorraine pour le Pôle entrepreneuriat étudiant de Lorraine (PeeL) / Etat d'avancement de la convention de partenariat 2019-2022

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- prend connaissance des éléments de bilan présenté dans le présent rapport,

- accorde à l'Université de Lorraine une subvention de 30 000 € destinée à financer les actions suivantes :

- organiser au minimum une manifestation annuelle à destination des étudiant-e-s de l'Université de Lorraine et des établissements non intégrés à celle-ci pour les sensibiliser et leur donner les clés de l'« entreprendre autrement »,
- sensibiliser plus particulièrement les étudiant-e-s-entrepreneurs à l'« entreprendre autrement »,
- faire bénéficier de la méthode IDéO, les partenaires et participant-e-s à des démarches ou événements visant à capter ou booster des projets,
- accueillir et accompagner le Tiers Lieu selon les termes et accords établis dans la convention spécifique de partenariat « Tiers Lieu typé Economie Solidaire » signé entre le Département, l'Université de Lorraine, le PeeL et le collectif de jeunes constitué sous forme associative depuis.

- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 151, opération 006 à hauteur de 4 000 € et sur le programme 111 opération 005 à hauteur de 26 000 €.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-447 - Soutien du Département à l'événement "Les universités de l'économie de demain"

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde une subvention d'un montant de 5 000 € au Mouvement Impact France, au titre de l'organisation de l'évènement « les Universités de l'économie de demain »,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme P114, opération 004, imputation 6574.91 Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-448 - Subvention au Centre Européen de Recherche et de Formation aux Arts Verriers (CERFAV) - Soutien aux manifestations organisées pour ses 30 ans

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de 10 500 € à l'association Centre Européen de Recherche et de Formation aux Arts Verriers (CERFAV),

- précise que les crédits seront pris sur les programmes P223 Contrats territoires solidaires Terres de Lorraine (9 500 €) et P144 Soutien aux acteurs touristiques (1 000 €).

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-449 - Association Innov'Autonomie - Cotisation 2021

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide de maintenir et de verser à l'association Innov' Autonomie pour l'année 2021 une cotisation de 30 000 €,

- précise que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 11, imputation 6281.91 FD Concours divers (cotisations), P111 – Accompagnement à l'émergence, à la création d'activité et à la structuration des filières – O017 – Silver économie – E19 – EPF hors GD.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-450 - Boite à Initiatives Départementales 54

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- dans le cadre de la Boite à Initiative Départemental 54, accorde une aide de :

- 120 € à l'association atelier plaisir gourmand sise à Joeuf,
- 1 000 € à l'association FER Ensemble sise à Homécourt pour le compte du projet Cotte de Maille porté par madame Martinez à Champenoux,
- 580 € au collectif Heruditatem sis à Vathimenil,
- 1330€ à l'association La Benne Idée à Nancy,

- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 111, opération 005, enveloppe 25, nature comptable 6574.91 Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-451 - Partenariat avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire du Grand Est (CRESS GE)

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- prend connaissance des éléments de contexte et de bilan du partenariat 2020-2021 avec la CRESS Grand Est,
- accorde une subvention de 15 000 € à la CRESS Grand Est,
- approuve la convention de partenariat avec la CRESS Grand Est 2021-2022, présentée en annexe,
- autorise la présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 114 – opération 001.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-452 - Convention de partenariat 2021 - 2022 avec la ville de Toul / 800 ans de la cathédrale Saint Étienne

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de 60 000 € pour les années 2021 et 2022 à la ville de Toul dans le cadre des 800 ans de la cathédrale Saint Etienne,
- approuve la convention de partenariat 2021-2022 afférente présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer la convention de partenariat au nom du Département,
- précise que les crédits seront pris sur les programmes P223 Contrats territoires solidaires Terres de Lorraine, P333 Soutien aux acteurs culturels, P144 Soutien aux acteurs touristiques et P114 Valorisation et promotion.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-453 - Mission de recyclage agricole des boues de stations d'épuration des collectivités locales - convention avec la chambre départementale d'agriculture

Rapporteur : M. Antony CAPS
Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde un concours financier de 17 830 € à la chambre départementale d'agriculture pour l'année 2021 relative à la mission de recyclage agricole des boues de stations d'épuration des collectivités locales,
- approuve les termes de la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la chambre départementale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département,
- précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur l'AE aide à l'équipement des exploitations - P131 - enveloppe E15 - opération O001.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-454 - Partenariat avec Études et Chantiers pour la création de mobilier et de supports pédagogiques et ludiques à la Cité des paysages

Rapporteur : M. Antony CAPS
Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de 10 000 € à l'association Etudes et chantiers pour l'organisation d'un chantier de bénévoles, visant la réalisation de mobilier ludique et pédagogique d'extérieur sur le site de Sion,
- précise que les fonds nécessaires seront prélevés sur le programme P258, opération O001, enveloppe E02, chapitre 65, article 6574, sous-fonction 738.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-455 - Partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association Graine Lorraine du Grand Est pour la mise en œuvre d'une rencontre nationale du réseau École et Nature

Rapporteur : M. Antony CAPS
Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 € pour l'exercice 2021,
- approuve la convention de partenariat à passer entre le Département et l'association « Graine Lorraine du Grand Est » dans les conditions décrites dans le présent rapport et présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer la convention afférente au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P258 - Opération O001
- Enveloppe E02 - Chapitre 65, Article 6574.738.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-456 - Accompagnement financier pour l'étude sur la partie meurthe-et-mosellane du Canal des Vosges

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde une subvention de 5 600 € à la communauté d'agglomération d'Epinal dans le cadre de l'extension de l'étude portant sur la partie meurthe-et-mosellane du Canal des Vosges,
- précise que les crédits seront pris sur le programme P144, opération 002, enveloppe 01.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-457 - Boucle de la Moselle / Convention de partenariat 2021-2022

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention de partenariat 2021 – 2022, présentée en annexe, entre Département de Meurthe-et-Moselle, Meurthe-et-Moselle, l'esprit Lorraine, la communauté de communes Terres Toulaises, la communauté de communes Moselle et Madon, la communauté de communes du Bassin de Pompey et la Métropole du Grand Nancy,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département,
- autorise la participation de Meurthe-et-Moselle, l'esprit Lorraine à hauteur de 7 000 € sur la période 2021-2022, se décomposant comme suit : 6 000 € de subvention et 1 000 € en apport en ingénierie et ressource humaine mis à disposition par Meurthe-et-Moselle, l'esprit Lorraine,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés au programme 149, opération 001, enveloppe 01,
- autorise Meurthe-et-Moselle, l'esprit Lorraine à recevoir les subventions des 4 communautés de communes à hauteur de 7 000 € chacune sur ladite période versée sur la régie de recettes.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-458 - Subvention pour l'évènement Grand Est Mondial Air Ballons 2021 à Chambley (23 juillet - 1er août)

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de 25 000 € à l'association Les Portes du Ciel, pour l'organisation de la 17ème biennale mondiale de l'aérostation sur l'aérodrome de Chambley (Meurthe-et-Moselle – France) du 23 juillet au 01 août 2021,
- approuve la convention à intervenir avec l'association présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire 6574.023 FD Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-459 - Coopération internationale : appui aux acteurs de terrain

Rapporteur : M. Vincent HAMEN

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde une subvention de :
 - 2 500 € à l'association Kel Toulous,
 - 2 500 € à l'association AFDI Lorraine,
 - 3 000 € à l'association Africalor,
 - 1 500 € à l'association Verso,
 - 3 000 € à l'association Les Amis de Tuidi Madiata,
 - 3 000 € à l'association pour le Développement de Loanga,
 - 2 300 € à l'association Solidarités Nationales et Internationales,
 - 500 € à l'association Scouts Guide de France-Groupe Marquette,
 - 800 € à l'association Ecole Secours,
 - 3 000 € à l'association des Retraités Vandopériens,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 371, opération 001, enveloppe 01, chapitre 65, imputation 6574.048 Subvention de fonctionnement aux personnes, associations de droit privé et autres organismes privés.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-460 - Grand Est Solidarités et Coopération pour le Développement - GESCOD : subvention 2021

Rapporteur : M. Vincent HAMEN

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de 8 000 € à l'association GESCOD,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 371, opération 001, enveloppe 01, chapitre 65, imputation 6574.048, Subvention de fonctionnement aux personnes, associations de droit privé et autres organismes privés.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-461 - Coopération internationale - Équateur/Pérou : convention de mise à disposition entre l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe Madon, le Département de Meurthe-et-Moselle et M. Philippe LARIVIERE, directeur de l'EPTB - renouvellement

Rapporteur : M. Vincent HAMEN

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- prend acte de la mise à disposition de son directeur par le syndicat mixte EPTB Meurthe Madon en faveur du Département afin d'assurer un rôle d'expert dans le cadre de la coopération décentralisée menée entre le Département de Meurthe-et-Moselle et les provinces de Loja, d'Esmeraldas, la municipalité de Sucre (Equateur) et la région de Piura (Pérou),
- approuve la convention de mise à disposition présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département, ainsi que tous les documents afférents.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-462 - Modification des conditions d'octroi de la prime d'ancienneté des assistants familiaux résidant dans le Département de Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : Mme Michèle PILOT
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide l'octroi, à titre exceptionnel, de la prime d'ancienneté aux 64 assistants familiaux sans prendre en compte la condition du nombre de jour de formation suivi entre juin 2020 et mai 2021 en raison de la crise sanitaire,
- précise que la dépense d'environ 35 000 €, déjà inscrite lors du budget prévisionnel 2021, sera prise sur le programme 514, nature analytique 64121.51.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-463 - Aide du Conseil départemental à des agents de la collectivité au titre du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale

Rapporteur : Mme Michèle PILOT
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide le financement au titre du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale (FIPHFP) :
 - de l'appareil auditif de Madame C. M. pour un montant de 1 600 €,
 - de l'appareil auditif de Madame C. A. pour un montant de 1 600 €,
- précise que ces dépenses seront imputées sur le compte 651123-0211, « aides au titre du fonds départemental de compensation du handicap ».

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-464 - Frais de déplacement des agents au sein d'une commune nouvelle : la prise en charge des frais de repas et des frais kilométriques

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide, lors de fusion de communes, que la résidence administrative ou familiale est la commune déléguée sur laquelle est situé le service où est affecté l'agent,
- approuve le remboursement des frais de déplacements occasionnés dans cette situation à compter du 1^{er} janvier 2021.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-465 - Désignations complémentaires au sein du conseil d'administration de Meurthe-et-Moselle Habitat (MMH)

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.421-4 et R.421-5-II,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-358 du 19 juillet 2021 portant désignation au conseil d'administration de Meurthe-et-Moselle Habitat,

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- désigne pour siéger au conseil d'administration de Meurthe-et-Moselle Habitat :
- sept membres ayant la qualité de personnalités qualifiées :
 - Bertrand KLING
 - Laurent RHIGUI
 - Amélie GALLEGO
 - Evelyne GAREAUX
 - Jean-Paul MONIN
 - Henry LEMOINE
 - Gaëlle PERRAUDIN
- un membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion et/ou le logement des personnes défavorisées :
 - Nadège TORCHIA : association ARELIA

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-466 - Adhésion aux centrales d'achats informatiques Resah et CAIH

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide l'adhésion à la centrale d'achat Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) pour un montant annuel de 300 € et une redevance moyenne de 2500 € par marché public retenu,
- décide l'adhésion à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH), moyennant le paiement d'une redevance annuelle, estimée à quelques centaines d'euros, spécifique au marché retenu,
- autorise sa présidente à signer les bulletins d'adhésion et conventions afférentes,
- autorise sa présidente à procéder aux engagements contractuels et financiers relatifs aux marchés retenus.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-467 - Cession de matériel informatique

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- autorise la cession de matériel informatique en faveur des organismes telle que présentée en annexe,
- approuve le modèle de convention à conclure avec chacun des organismes concernés, présenté en annexe,
- autorise sa présidente à signer au nom du Département les conventions de cession de matériel avec les organismes concernés.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-468 - Cession de mobiliers à l'association APF France handicap Ludres

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- autorise le don de mobiliers réformés à l'association APF France handicap Ludres suivants :

RAYONNAGES	rayonnages métal de 120/220/43 cm	1880 rayonnages	Etat très correct
------------	--------------------------------------	-----------------	-------------------

- approuve la convention entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association APF France handicap Ludres, présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
 Nombre « Contre » : 0
 Nombre « Abstention » : 0
 Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-469 - Contrat de vente de ferraille à cisailer et glissières

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
 Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
 Vu le rapport soumis à son examen,
 Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le contrat de vente de ferraille à cisailer et glissières présenté en annexe,
- autorise sa Présidente à signer ledit contrat au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
 Nombre « Contre » : 0
 Nombre « Abstention » : 0
 Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-470 - Demande de garantie d'emprunt de 100% : Meurthe-et-Moselle Habitat (Liverdun)

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
 VU les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;
 VU l'article 2298 du code Civil,
 VU l'offre de financement de la Banque Postale (annexée à la présente délibération) ;
 Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
 Vu le rapport soumis à son examen,
 Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1er : Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100% (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Article 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée, avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire auprès du Garant à plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Durée

La garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Article 6 : Publication de la garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicités requises par les articles L 3131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-471 - Demande de garantie d'emprunt de 100% : Meurthe-et-Moselle Habitat (Pont-à-Mousson)

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

VU les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du code civil ;

VU le Contrat de Prêt n°120799 en annexe signé entre : Meurthe-et-Moselle Habitat ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante du département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 367 988 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 120799 constitué de 6 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-472 - Demande de garantie d'emprunt de 100% : Meurthe-et-Moselle Habitat (Richardménéil)

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

VU les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du code Civil ;

VU le Contrat de Prêt n° 120807 en annexe signé entre : Meurthe-et-Moselle Habitat ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante du département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 244 950 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristique

financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°120807 constitué de 6 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée total du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-473 - Demande de garantie d'emprunt de 100% : Meurthe-et-Moselle Habitat (Chantiers crise sanitaire)

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

VU l'article L.3231-4 et l'article L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du code civil ;

VU le Contrat de Prêt n°121343 en annexe signé entre : Meurthe-et-Moselle Habitat ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante du Département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 877 500 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 121343 constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en

renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-474 - Demande de garantie d'emprunt de 50% : BATIGERE
(Mont-Saint-Martin - 34 logements)**

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

VU les articles L.3231-1 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du code civil ;

VU le contrat de Prêt n°122321 en annexe signé entre Batigere, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante du département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 977 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°122321 constitué de 7 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 44

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 2 - M. André CORZANI, M. Jacky ZANARDO.

**N° 2021-475 - Demande de garantie d'emprunt de 50% : BATIGERE
(Mont-Saint-Martin - 15 logements)**

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

VU les articles L.3231-1 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du code civil ;

VU le contrat de Prêt n°122342 en annexe signé entre Batigere, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante du département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 357 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°122342 constitué de 6 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 44

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 2 - M. André CORZANI, M. Jacky ZANARDO.

**N° 2021-476 - Demande de maintien de garantie d'emprunt : Meurthe-et-Moselle
Habitat**

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

VU les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du code civil ;

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux de Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 03/12/2020 est de 0,50%.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil départemental s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-477 - Legs Collinet de la Salle - Dépenses et recettes exercice 2020

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'état des dépenses d'un montant de 23 425,15 € ainsi que celui des recettes d'un montant de 23 093,75 €, correspondant au bilan de l'exercice 2020 du legs Collinet de la Salle,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-478 - Legs Collinet de la Salle - Convention d'occupation précaire portant sur l'auberge du Gazon du Faing

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la mise à disposition par convention précaire et révocable des bâtiments dits « ferme du Gazon du Faing » et ses annexes, sis 1, chemin du Gazon du Faing au Valtin dans les Vosges, au profit de madame Tania SCHAFFHAUSER, pour une redevance annuelle de 1 200 €, à compter du 1^{er} février 2021, pour une durée de sept ans,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-479 - Mise à disposition de locaux du site de la Maison départementale des solidarités de Nancy-Nord

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la mise en place d'une convention d'occupation à titre gratuit d'un local de 83 m² pour l'association l'étoile et la lanterne, situé au sous-sol du site de la Maison départementale des solidarités de Nancy-Nord, 54 rue des quatre églises à Nancy, à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une durée d'un an,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-480 - Allée Bertin à Nancy - Transfert de propriété en vue de son incorporation dans le domaine public routier métropolitain

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la modification de la volumétrie de l'ensemble immobilier sis 48 esplanade Jacques Baudot à Nancy, cadastré section BS n°693 conformément à l'état descriptif de division modificatif établi par le cabinet AMESURE,
- approuve le transfert de propriété gratuit au profit de la Métropole du Grand Nancy, du volume n°4, correspondant à la parcelle nouvellement cadastrée à Nancy, section BS n°794 d'une contenance de 03 a 85ca, ainsi que de la parcelle nouvellement cadastrée section BS n°796 d'une contenance de 04 ca,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-481 - Collège de Cirey-sur-Vezouze - Transfert de propriété à la commune de la parcelle affectée au dépose bus

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le transfert de propriété de domaine public à domaine public, de la parcelle nouvellement cadastrée à Cirey-sur-Vezouze, section AT n°206, à usage de dépose bus, au profit de la commune de Cirey-sur-Vezouze, pour le prix d'un euro,
- autorise sa présidente à signer le document correspondant au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-482 - Opération routière "liaison Frouard/Liverdun" - Indemnisation au profit de la S.A.S.U. POUSSEUR REFRACTORIES

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le versement d'une indemnisation d'un montant total de 15 780,75 €, à l'attention de M. Charles BRUCELLE, 1 rue de Lorraine à Charleville-Mézières (08000), mandataire judiciaire de la S.A.S.U. POUSSEUR REFRACTORIES, suite au transfert de propriété des parcelles cadastrées à Liverdun section AV 114, 115 et 116, intervenu le 24 avril 2019 par le rendu de l'ordonnance d'expropriation,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-483 - Opération routière "liaison Frouard/Liverdun" - Indemnisation au profit de Mme PECZI Elodie et M. SCOLARI Arnaud

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le versement d'une indemnisation d'un montant total de 235,20 €, au profit de Mme PECZI Elodie et M. SCOLARI Arnaud, demeurant 10 rue de la Duchesse à Frouard (54390), suite au transfert de propriété de la parcelle cadastrée à Frouard section AO 1352, intervenu le 24 avril 2019 par le rendu de l'ordonnance d'expropriation,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-484 - Opération routière "liaison Frouard/Liverdun" - Indemnisation au profit de la commune de Frouard

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le versement d'une indemnisation d'un montant total de 210 793,80 € au profit de la commune de Frouard, suite au transfert de propriété des parcelles cadastrées à Frouard listées au présent rapport, intervenu le 24 avril 2019 par le rendu de l'ordonnance d'expropriation,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-485 - Convention relative aux modalités d'utilisation du parking INSPE / centre des mémoires

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention établie entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'Université de Lorraine, définissant les conditions d'utilisation du parking du centre des mémoires situé au-dessus du parc, à Nancy au 2 rue Jean-Baptiste Thierry Solet, faisant partie de la parcelle cadastrée section AE n°542,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-486 - Vente d'un bien immobilier sur la commune de Jarville-la-Malgrange

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la vente de la maison situé au 44 rue d'Alsace à Jarville-la-Malgrange, cadastrée AB 475, au profit de Madame Sarah PRADEAUD et Monsieur Damien SAUNIER ou de toute personne morale qu'il leur plaira de se substituer, domiciliés 2 rue du bon père à Parux (54480), pour un prix de 137 000 €, les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-487 - RD 11e - Charmes-la-Côte - Transfert dans la voirie communale

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le transfert à titre gracieux dans la voirie communale de Charmes-la-Côte de la section de RD 11^e du PR 0+405 au PR 1+094, conformément aux articles L.3112.1 du code général de la propriété des personnes publiques et L.131-4 du code de la voirie routière,
- décide que le transfert sera constaté par la signature d'un procès-verbal de remise portant déclassement de la voirie départementale et reclassement dans la voirie communale,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-488 - RD 2a - Tomblaine - Cession foncière à la copropriété Le Pavement

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- constate l'absence d'affectation à la route de la parcelle cadastrée à Tomblaine section ZA n°149,
- prononce le déclassement du domaine public de ladite parcelle,
- confirme la décision de cession de ladite parcelle d'une surface de 59 m², pour un montant de 870 € au profit de la copropriété « Le Pavement » sis 12, rue Camelinat à Tomblaine, conformément à l'estimation du domaine,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-489 - RD 137 - Val de Briey - Rétrocession de parcelles agricoles à un exploitant

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la rétrocession des parcelles cadastrées sur la commune de Val de Briey, ZD n°1 d'une surface de 500 m², ZD n°31 de 1 960 m², ZD n°67 de 547 m², ZD n°71 de 32 320 m² à M. Jean-Marc CHONE demeurant au 38, rue aux arènes à Metz, pour un montant de 13 720 €, conformément à l'estimation du service domanial de l'Etat du 27 mai 2021,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-490 - RD 400 - Toul - Participation de l'acquéreur aux frais d'enquête publique de déclassement-vente

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le règlement par la société EURL NORD EST PNEUMATIQUES, représentée par son gérant M. Nicolas GRADEK, de la somme de 894,93 € au titre de sa participation aux frais de procédure d'enquête publique de déclassement-vente, intervenue dans le cadre de la cession à son profit de la parcelle cadastrée à Toul section AS n°69,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-491 - RD 618 - Fresnois-la-Montagne - Cession foncière

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la cession de la parcelle cadastrée à Fresnois-la-Montagne, ZM n°7, d'une surface de 3 783 m² à M. DOS SANTOS DA COSTA, demeurant 1 ter rue des Fontenettes à Longlaville (54810), pour un montant de 2 000 €, conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale en date du 17 mai 2021,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-492 - RD 40 - Millery - Cession d'une emprise départementale

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- constate la désaffectation de la parcelle en cours de numérotation, en section AB sise à Millery,
- prononce son déclassement du domaine public,
- approuve la cession d'une parcelle de 64 m² en cours de numérotation le long de la RD 40, cadastrée en section AB sur la commune de Millery, par le Département à la SCI FD Patrimoine - gérant M. DECLE, dont le siège est situé au 32 route nationale à Belleville (54940), pour un montant de 2 560 €, conformément à l'estimation rendue par le service du Domaine le 10 mai 2021, ainsi que sa participation aux frais d'enquête publique soit 982,59 €,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

- Publication Mensuelle -

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Mme Claudine SAVEAN
Directrice Générale des Services Départementaux

CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :

Service de l'Assemblée : Mmes Patricia TRESSON et Marie NIDERLEIDNER

RESPONSABLE DE LA REDACTION :

Mme Linda MAROC-MAXANT
Responsable du service de l'Assemblée

IMPRESSION :

M. Marvin BERG
Imprimerie Départementale
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)

ABONNEMENTS :

Service gratuit sur simple demande écrite adressée à :

Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
48 Esplanade Jacques Baudot
Case Officielle n°900.19
54035 NANCY CEDEX
☎ : 03.83.94.54.54